

**ELIBERATION (2025-9)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Pôle scolaire : choix du groupement en chargé de réaliser la maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 13 mars 2025

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : Mme M. Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN), Pierre DUPECHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD).

Absents excusés : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire » dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, en vue de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre.

A la suite de l'appel public à la concurrence paru dans le journal « LE SEMEUR HEBDO » du 18 novembre 2024 et sur la plateforme de dématérialisation « SYNAPSE » le 18 novembre 2024, huit groupements s'ont répondu à l'appel d'offres et présenté un dossier dans la date limite fixée le 27 décembre 2024 à 16h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 janvier 2025 pour procéder à l'ouverture des plis, puis le 24 janvier pour analyser les offres. Une offre a été considérée comme non valide car ne respectant pas le règlement de la consultation et donc non admise.

Les trois candidats les mieux placés suite à la CAO du 24 janvier ont été auditionnés le 7 février 2025 :

- INSOLITES ARCHITECTURES ROANNE, 16 place du marché - 42300 ROANNE,
- MORPHO ARCHITECTES, 10 avenue de Virlogeux 63200 - RIOM,
- SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT.

A l'issue de cette phase d'audition, il a été laissé la possibilité aux sept candidats admis à postuler, la possibilité de réviser l'offre tarifaire, suite à quoi 6 réponses ont été reçues avant la date limite du 21 février à 20h00.

L'analyse des offres après négociation donné les résultats suivants :

	AA Groupe	Andésite	Insolites	Morpho	Périchon	Gaillard et Associés Architectes/ Ravoux	Soho
Valeur du Prix Missions de base sur 30 points	23,20	29,00	23,60	24,70	22,20	30,00	28,50
Valeur Technique sur 70 points	62	48	60	63	70	38	48
Total	85,4	76,5	84,1	87,8	92,2	68,0	76,9
Classement	3	6	4	2	1	7	5

Sur cette base, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT.

.../...

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT qui a formulé l'offre la mieux disante avec, entre autres, une différenciation notable sur le critère « Motivation, méthodologie de travail et prise en compte des attentes du projet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et à procéder à sa notification ;
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités relatives à l'exécution du marché.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 18 mars 2025,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche-Noire, le 18 mars 2025
Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance Sébastien SIRIEIX